

DEPARTEMENT :  
PAS - DE - CALAIS  
CANTON :  
AIRE-SUR-LA-LYS  
COMMUNE :  
ISBERGUES

N° A 2023-083

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur CORRIETTE Gérard

Président du comité d'œuvres sociales de Berguette

Domicilié à ISBERGUES, rue de l'église de Berguette

Sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe :

- le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 20 heures à 21 heures 30.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

#### **OBJET :**

**Autorisation d'ouverture  
de débit de boissons temporaire  
des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe.**

#### **A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur CORRIETTE Gérard, président du Comité d'Œuvres Sociales de Berguette est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe à l'occasion d'une soirée théâtrale qui se déroulera à ISBERGUES, au complexe Edmond Mille le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 20 heures à 21 heures 30.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Le Maire,

